

Que faire figurer dans les cahiers d'exigences ?

Les cahiers d'exigences expriment ce que la Nation, c'est-à-dire nous tous, exige du gouvernement qu'elle s'est librement donné.

Ils sont le fruit d'un travail de réflexion individuelle ou collective.

Tous les sujets peuvent être abordés, qu'ils touchent à la vie personnelle ou aux différentes politiques qui nous affectent, au monde du travail ou à l'environnement.

Pour information, voici les grands thèmes sous lesquels se pourront se regrouper les exigences :

1. Justice sociale
2. Justice fiscale
3. Organisation politique et territoriale
4. Aménagement, transports et mobilités
5. Vie démocratique
6. Transition écologique et énergétique
7. Emploi et économie
8. Politiques et traités extérieurs
9. Services de proximité
10. Egalité hommes/femmes
11. Rôle de l'Etat dans les territoires

Citoyenne, citoyens, couchez vos exigences sur le papier

Comment organiser leur contenu ?

1. Localisation du cahier

Précisez l'appartenance des rédacteurs, quartier, commune, association, groupes professionnels, collectifs, etc.

2. Justification de la démarche

En quelques lignes, expliquez les raisons vous ayant incitées à rédiger votre cahier d'exigence (un événement particulier vous ayant touché, une accumulation de frustrations, ...).

3. Liste de vos réclamations (exigences)

En prenant soin de les classer par thèmes et de caractériser le choix de chacun d'eux.

Exemple : Justice sociale :

Les inégalités sociales de santé dans notre commune montrent que les enfants de milieu modeste n'ont pas accès aux soins les plus élémentaires.

Nous réclamons le renforcement des moyens en personnel et en ressources financières de tous les dispensaires municipaux.

Rédigez avec le souci de rester compréhensible par l'administration. Car, c'est elle qui en sera le destinataire.

4. Identification des rédacteurs

Le support et la forme importent peu.

L'essentiel est ce que les rédacteurs ont à dire.

Nul besoin d'être nombreux dans la rédaction d'un cahier d'exigence.

Deux citoyens ou citoyennes déterminés suffisent.

Où déposer les cahiers d'exigences ?

Le code général des collectivités territoriales encourage l'information et la participation des habitants à la vie locale.

Aussi, il vous suffit de déposer votre cahier d'exigences au secrétariat de votre mairie.

Parallèlement à ce dépôt, il est conseillé de remettre un exemplaire en préfecture (*Direction des collectivités et de l'appui territorial ; bureau de légalité, de l'intercommunalité et de la démocratie locale*).

Enfin, pensez également à transmettre un exemplaire à la direction de votre journal local (presse quotidienne régionale : PQR).

Et n'hésitez pas à faire connaître votre démarche à la radio locale de votre territoire.

Pour conclure, nous vous invitons à transmettre également un exemplaire à l'**Association Pour Une Constituante** qui se chargera de faire une synthèse de l'ensemble des cahiers d'exigence reçus, synthèse dont vous serez naturellement destinataire.

Contact : pouruneconstituante@yahoo.fr

Site : <https://www.pouruneconstituante.fr/>